

Mesdames et Messieurs les Députés,

Merci de me donner cette occasion de présenter au Comité un mémoire qui témoigne des répercussions de la perte d'un enfant sur la famille.

Remarquez, j'ai bien dit sur la famille et non pas seulement sur la mère.

Ma famille n'était plus qu'à cinq semaines de l'arrivée de notre fils Ivor. Nous ne savions pas que c'était un garçon à ce moment-là. La grossesse s'était relativement bien passée. Ivor aimait donner des coups de pied et nous riions souvent de voir mon ventre bouger ici et là. Ma fille était ravie de pouvoir le sentir. Nous n'étions plus qu'à cinq semaines d'une grossesse à terme, qu'est-ce qui pouvait mal tourner? Nous étions dans la dernière ligne droite, Ivor faisait sentir sa présence et selon toutes les échographies, il était en santé.

Un soir, j'ai dit à mon conjoint qu'Ivor ne bougeait pas beaucoup, c'était étrange. Le lendemain matin, je me suis rendue à l'unité d'obstétrique pour tenter de déterminer ce qui se passait. J'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé de faire, boire quelque chose de froid et sucré, bouger, etc. Nous n'avons pas de famille et je me souviens avoir demandé à une bonne amie de venir nous rejoindre, mon mari et moi, à l'hôpital parce qu'il fallait que quelqu'un s'occupe de Lillian, notre aînée.

Nous étions dans la salle d'échographie et je me souviens du moment où ils m'ont annoncé que c'était terminé, son cœur avait cessé de battre. Comment était-ce possible? Il était en santé, il était prêt à naître, nous étions prêts à l'accueillir.

À partir de ce moment, j'étais soit dans un état de torpeur, soit complètement submergée par la douleur. Je ne savais même pas comment allait ma petite fille à la maison ni comment j'allais lui expliquer la situation. Je regardais mon mari et j'essayais d'être forte pour lui aussi, mais nous n'allions pas bien. J'ai pu profiter d'un congé de maladie jusqu'à ce que j'accouche d'Ivor. Je me souviens du temps passé avec lui; je sanglotais tout en lui demandant pardon de ne pas avoir pu le garder en vie. Je lui ai dit que nous l'aimions et que nous étions tellement tristes.

On m'a accordé les 17 semaines de congé de maternité. J'ai eu de la « chance ». De son côté, mon mari a pris ses vacances et ses congés de maladie pour passer du temps avec notre fille et moi jusqu'à ce que la famille puisse venir donner un coup de main à la maison. Ma fille ne savait pas ce qui se passait et encore aujourd'hui, je suis émerveillée devant sa résilience et je me demande jusqu'à quel point nous nous sommes attendus à ce qu'elle grandisse pendant cette période alors qu'elle n'aurait pas dû avoir à le faire.

Je me suis demandé ce qui serait arrivé si Ivor était mort après mes 17 semaines de congé de maternité. Comment les choses se seraient-elles passées si mon mari avait eu le temps de véritablement faire son deuil, de m'aider à faire le mien, pour m'aider à rester saine d'esprit – croyez-moi quand je vous dis que bien souvent après la mort d'Ivor, je n'allais pas bien du tout. J'aurais aimé que mon conjoint soit là pour m'aider, pour que nous puissions traverser cette

tragédie en famille. Je n'ai pas pu vivre ma peine parce que de devais m'occuper de ma famille et parce que je devais me remettre de l'accouchement.

J'encourage le Comité à considérer la possibilité que le père et la mère puissent profiter d'un congé de deuil. Celui-ci ne devrait pas être uniquement lié au congé de maternité. Le congé de maternité vise à donner à la mère le temps de se remettre physiquement de la grossesse et de l'accouchement. C'est un temps de repos bien mérité, je peux vous assurer que la grossesse est exigeante, que vous rameniez votre bébé à la maison ou non. Le congé de deuil, c'est autre chose. C'est un moment pour surmonter la perte d'un enfant, qu'il soit mort-né, nouveau-né, tout-petit, d'âge préscolaire, d'âge scolaire, préadolescent ou adolescent. L'âge n'a rien à voir, c'était votre enfant, votre avenir et il occupait une grande place dans votre cœur.

Je vous implore de bien vouloir envisager un congé pour la mère et pour le père durant cette période. Trois jours de congé payés et deux jours de congé à vos frais ne suffisent tout simplement pas. C'est à peine assez long pour se faire à l'idée de ce qui vient d'arriver à votre famille.

Je ne suis pas en mesure de vous en dire plus sur mon histoire. Je ne peux pas. Je n'ai pas encore fait la paix avec ce drame, bien que ce soit arrivé il y a quatre ans; il est né le 10 septembre 2014. Il était beau, il était notre fils et il est parti avec un bout de notre cœur. Je garde une partie de ses cendres dans un pendentif sur lequel est gravé son nom, pour qu'il soit toujours avec moi.

Membres du Comité, parlementaires, quiconque peut changer les choses, merci d'examiner ma demande. Donnez au moins 12 semaines et envisagez de donner 17 semaines de congé de deuil payé aux mères et aux pères qui ont perdu un enfant.

Merci de m'avoir donné l'occasion de raconter mon histoire et de présenter ma demande.

Cordialement,  
Chantelle Holmes  
Mère